



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 69262

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à propos de la pension de réversion versée aux veuves de retraités qui dépendaient du régime général ou d'un régime spécial (par exemple les militaires). En effet, ces veuves n'ont droit à une pension de réversion que pendant un an sauf si elles ont mis au monde au moins trois enfants. De ce fait, il résulte des situations fort difficiles pour certaines de ces veuves. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement envisage une modification des conditions et de durée de versement de ce type de pensions afin de venir en aide à ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69262

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6574